

## L'histoire du temps présent



Denis Scuto

## Des excuses historiques

Mardi dernier, à la Chambre des députés, une boucle a été bouclée. Le 10 mai 1940, les troupes de la Wehrmacht ont envahi le Grand-Duché et occupé le pays. Quelques jours plus tard, le 16 mai 1940, la Chambre des députés s'est réunie en séance publique pour débattre d'une résolution.

Une résolution par laquelle Albert Wehrer, secrétaire général du gouvernement, demandait aux 32 députés encore présents sur le territoire national de nommer une Commission gouvernementale à la place du gouvernement qui avait quitté le pays vers la France, le 10 mai.

La résolution prévoyait également d'accorder à cette commission les pouvoirs spéciaux conférés au pouvoir exécutif par les lois du 28 septembre 1938 et du 29 août 1939. Il s'agissait de créer „un organe appelé à remplir le rôle dévolu au gouvernement en temps normal“. La résolution fut adoptée à l'unanimité.

En 1986, le diplomate et historien Georges Heisbourg compare cette initiative de Wehrer et de la Chambre avec un coup d'Etat. Une commission de hauts fonctionnaires sans base légale se voit conférer par une simple résolution des pouvoirs spéciaux qui ne peuvent en principe être accordés que par une loi, à sanctionner et promulguer par la Souveraine. En temps normal une telle usurpation représente un coup d'Etat. En ce temps de guerre, elle signifiait clairement qu'Albert Wehrer et sa commission entendaient prendre le pouvoir au sein de l'Etat luxembourgeois.

Le 17 mai 1940, le général Gullmann, Oberfeldkommandant à Luxembourg, fait venir Wehrer et lui communique une déclaration officielle d'après laquelle l'Allemagne considérait dorénavant le Grand-Duché comme pays ennemi. Le lendemain, le même général lui annonce qu'il considère la Commission gouvernementale comme une instance administrative. Le 23 mai, Wehrer retourne à la Chambre pour, dans une nouvelle résolution, entériner le changement de nom en Commission administrative et en même temps la collaboration avec l'administration militaire allemande.

## Une communauté sacrifiée

Sur pression des autorités allemandes, le parlement siège désormais à huis clos. Voilà pourquoi les historiens n'ont aujourd'hui à leur disposition que des procès-verbaux sommaires des séances du 23 mai au mois d'août 1940. Il en ressort que les débats furent plus animés que la semaine auparavant, mais seulement deux prises de parole de députés sont mentionnées explicitement, toutes les deux issues des rangs de la petite Liste démocratique. Le député nationalpopuliste Léo Muller appelle à la vigilance et se pose la question comment cette collaboration sera perçue après la guerre. Le député francophile Eugène Schaus demande à Wehrer si les autorités

allemandes ont changé d'avis. Wehrer répond qu'ils ne reconnaissent toujours pas d'instance gouvernementale luxembourgeoise, mais qu'il faut accepter cette „situation de fait“. Les propositions de Wehrer sont ensuite de nouveau adoptées à l'unanimité.

Avec l'accord du Conseil d'Etat et de la Chambre, la commission administrative s'engage dans une collaboration avec l'administration militaire et ensuite avec l'administration civile allemande. A l'image du gouvernement Eyschen en 1914 qui avait opté pour une politique d'accommodement avec l'occupant militaire allemand. Cette comparaison est faite par Heisbourg et d'autres historiens qui ont étudié l'an 1940, comme Emile Haag et Emile Krier en 1987. Ils marquent leur étonnement tout en tentant de comprendre:

„Les responsables luxembourgeois restés dans le pays semblaient totalement amnésiques. Oubliés les événements de 1914-1918, la crise de 1919, les propos de la propagande nazie à l'égard du Luxembourg, les promesses fallacieuses faites par Hitler! L'homme de la rue avait, à la rigueur, l'excuse de son inconscience et de son ignorance de l'histoire. Mais que les membres de la Commission administrative, de la Chambre des députés et du Conseil d'Etat, qu'un homme politique expérimenté et sage comme Emile Reuter et qu'un haut fonctionnaire capable et avisé comme Albert Wehrer aient pu en arriver là, cela paraît incompréhensible! Sous le choc des événements et de la propagande hitlérienne, l'Allemagne leur paraissait devoir remporter la victoire finale. Mieux valait

s'entendre avec elle et tenter de sauver ainsi un minimum d'indépendance et de souveraineté nationales.“

Sauver un minimum d'indépendance nationale en collaborant avec l'occupant. Pour la même raison, la Chambre des députés et la Commission administrative exigent début juillet 1940 la démission du gouvernement en exil et le retour de la Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

Après le Rapport Artuso, bien des questions autour de l'année 1940, les années de guerre, l'avant- et l'après-guerre restent à clarifier. Mais il établit sans équivoque possible que toute une catégorie de la population a été sacrifiée sur l'autel de cette collaboration. Il s'agit des citoyens de confession juive. La Commission administrative mais aussi d'autres institutions luxembourgeoises ont collaboré avec l'occupant nazi dans trois domaines: l'identification des juifs selon les critères raciaux nazis; leur exclusion de la fonction publique, des professions libérales et des écoles; la spoliation de leurs biens.

L'histoire d'un autre pays occupé par l'Allemagne nazie souligne qu'une autre attitude était possible et a existé. En novembre 1940, les sept secrétaires généraux néerlandais – le gouvernement et la reine Wilhelmine se trouvaient en exil – protestèrent officiellement lorsque le Generalkommissar für Verwaltung und Justiz leur annonça son intention d'exclure les fonctionnaires juifs de la fonction publique. Dans une lettre, ils objectèrent que, premièrement, cette initiative heurtait la conscience juridique néerlandaise et que, deuxièmement, elle serait mal vue par la population du pays. Le docu-

ment a été publié dans le cinquième volume, consacré à l'Europe de l'Ouest et du Nord, de l'édition de sources coordonnée par l'Institut für Zeitgeschichte de Munich sur „Die Verfolgung und Ermordung der europäischen Juden durch das nationalsozialistische Deutschland 1933-1945“. Rappelons également dans ce contexte que quelques mois plus tard, en février 1941, la population d'Amsterdam lança une grève générale pour protester contre une razzia de 427 jeunes juifs dans le „Judenviertel“.

Il y a 75 ans, aucun haut fonctionnaire luxembourgeois n'a soulevé des objections contre la politique antisémite des nazis au nom des normes juridiques du pays. Dans un article de 1957, paru dans le Livre jubilaire pour le centième anniversaire du Conseil d'Etat, Albert Wehrer, soucieux de justifier son attitude comme président de la Commission administrative en 1940, a écrit: „L'état de guerre étant officiellement déclaré par l'Allemagne nous opposions à l'autorité militaire les Conventions de La Haye, chaque fois que leurs prescriptions pouvaient nous aider dans notre tâche difficile.“ L'article 46 de la Convention de La Haye de 1907 stipule comme devoir pour les forces d'occupation en temps de guerre: „L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée, ainsi que les convictions religieuses et l'exercice des cultes, doivent être respectés.“ Ni Albert Wehrer ni les autres membres de la Commission administrative ni d'autres hauts fonctionnaires ou agents publics n'ont cru utile d'„opposer“ à la collaboration aux mesures antisémites des autorités allemandes ces droits et devoirs – clairs même pour un non-juriste – de la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

75 ans plus tard, dans l'enceinte parlementaire, la Chambre des députés et le gouvernement ont décidé de façon unanime d'adopter une attitude différente. Et de prendre leurs responsabilités au nom justement de principes démocratiques et constitutionnels. En s'excusant officiellement au nom de la Chambre et du gouvernement auprès de la communauté juive pour les souffrances qui lui furent infligées et pour les injustices commises à son endroit et en reconnaissant la responsabilité de l'autorité publique luxembourgeoise. Une boucle, ouverte non seulement mais aussi à la Chambre des députés il y a 75 ans, a été bouclée mardi dernier au parlement, tant avec ces excuses qu'avec l'annonce de la création d'une Fondation et d'un Monument de la mémoire de la Shoah et l'identification des comptes et autres titres dormants.

## La prise des Bastilles mémorielles

A côté de la boucle politique, une boucle historiographique a été bouclée. Après la guerre, chaque pays impliqué s'est construit son récit national, autoglorificateur

ou autodisculpatoire. En France, Vichy fut réinterprété comme phénomène marginal. Et après la guerre, tout le monde avait été dès le début, dès l'appel de juin 1940, un fan de De Gaulle. En Allemagne, le régime nazi était présenté comme l'oeuvre de conspirateurs minoritaires alors que les gouvernants d'après-guerre se mettaient en scène comme les héritiers d'autres conspirateurs, ceux du 20 juillet 1944.

Au Luxembourg, on nous raconta que toutes les institutions de l'Etat furent supprimées le 10 mai 1940 avec l'invasion allemande et le reste de l'année 1940 a disparu de la biographie de la plupart des hommes politiques, des hauts fonctionnaires, des juristes, des industriels. Après la guerre, dès 1945, le chef du gouvernement revenu d'exil, Pierre Dupong, attribua une carte de membre symbolique de la Résistance à 95% de la population (et en même temps à son gouvernement, à la Chambre, au Conseil d'Etat et à l'Administration).

Comme le formule l'historien belge Pieter Lagrou dans un article de la revue *Vingtième Siècle* de 2013, les Bastilles mémorielles que les pouvoirs avaient édifiées dans les divers pays européens pour asseoir leur légitimité après la guerre ont été prises depuis longtemps dans nos pays voisins, dans les années 1970 et 1980. En Allemagne ces Bastilles furent prises d'abord par des écrivains, des philosophes et des cinéastes avant que les historiens s'attaquent à la génération des „Wir haben es nicht gewusst“. En France, le coup de pouce vint de l'extérieur, par des études d'historiens américains et britanniques, avant que l'historiographie française n'aborde vraiment Vichy et la collaboration d'Etat avec l'Allemagne nazie. Au Luxembourg, des journalistes et des historiens isolés ont thématiqué longtemps sans succès la question de la collaboration des élites notamment dans la persécution des juifs tandis que les historiens qui faisaient autorité usèrent de tout leur poids pour discréditer ces thèses qui menaçaient les Bastilles mémorielles grand-ducales.

Avec l'annonce par le gouvernement d'une loi sur les archives et de la création d'un Institut d'histoire du temps présent comme centre interdisciplinaire auprès de l'Université, chargé e.a. d'analyser de façon scientifique l'histoire luxembourgeoise du 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècle, une autre boucle est bouclée. Mais le travail de critique historique indispensable pour la compréhension d'une société démocratique et de ses défis peut, on ose l'espérer, continuer sur des bases nouvelles.



La synagogue du Luxembourg, détruite en 1943



Lauscht  
och dem  
Denis  
Scuto sai  
Feuilleton  
op Radio  
100.7, all  
Donnesch-  
deg um 9.25 Auer (Rediffu-  
sion 19.20) oder am Audioar-  
chiv op [www.100komma7.lu](http://www.100komma7.lu).